EXERCICES INTRODUCTIFS: Les provisions pour dépréciations

Exercice 1 : le client A, client ordinaire est en difficultés, il doit la somme de 6 000 DH TTC.

On pense récupérer 40% de la somme. TVA 20%.

TAF: Passez les écritures au journal.

Corrigé:

3424
Clients douteux ou litigieux

Reclassement client A 31/12

D.E.P pour dépréciation de l'A.C.

Prov pour dépréciation des C et CR

Clients A douteux : (6 000/1,2) x 60%

Exercice 2 : Au 31/12/2001, dans la clôture de l'exercice, trois de nos clients sont en difficultés :

TARIK, débiteur de 42 000 DH TTC, nous paiera vraisemblablement 40% de sa dette.

AZIZ, débiteur de 39 000 DH TTC, nous paiera probablement 50% de sa dette.

FAROUK, nous doit 15 000 DH TTC, notre perte probable sera de 80%.

TVA 20 %

TAF: Passez les écritures au journal

Corrigé:

 $TTC = 42\ 000 + 39\ 000 + 15\ 000 = 96\ 000$

 $HT = 21\ 000 + 16\ 250 + 10\ 000 = 47\ 250$

31/12

2424		96 000	
3424	Clients douteux ou litigieux		96 000
	Clients		
3421			
	Reclassement client A 31/12		
		47 250	
6196	D.E.P pour dépréciation de l'A.C.		
			47 250
3942	Prov pour dépréciation des C et CR		
			ļ
	Tarik : 60% de 35 000 soit 21 000		
	Aziz : 50% de 32 500 soit 16 250		
	Farouk : 80% de 12 500 soit 10 000		

Exercice 3 : Au 31/12/2002, la situation du client AZIZ s'est aggravé, il convient de porter la provision à 70%

TAF: Passez les écritures au journal.

Corrigé:

Augmentation de la provision du client Aziz : $(39\ 000/1, 2 = 32\ 500)$

$$(32\ 500\ X\ 70\%) - 16\ 250 = 6\ 500$$

	31/12		
		6 500	
6196	D.E.P pour dépréciation de l'A.C.		
3942	Prov pour dépréciation des C et CR		6 500
	Augmentation provision Aziz		

Exercice 4 : FAROUK a réglé au courant de l'exercice 5 700 DH TTC en espèces. Au 31/12/2002 on décide de ramener la provision à 50% du Solde.

TAF: Passez les écritures au journal.

Corrigé:

Diminution de la provision du client Farouk :

Solde = $15\ 000 - 5700 = 9\ 300\ TTC\ ET\ HT = 9300/1,2 = 7\ 750$

Donc $10\ 000 - (7750\ X\ 50\%) = 6\ 125$

Corrigé :

	31/12		
5141	Caisses	5 700	
	Clients douteux ou litigieux		5 700
3424			
	Règlement Farouk 31/12		
		6 125	
3942	Provisions pour dépréciation de l'A.C.		
	• •		6 125
7196	Reprise sur provision pour dépréciation de l'A.C.		0 120
	Diminution provision Farouk		